



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?PPCR-Exercer-sur-deux-grades-au-moins-des-premieres-propositions-insuffisante>

s

# **PPCR : exercer sur deux grades au moins, pas encore de pistes sérieuses !**

- Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 7 novembre 2016

---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

**Un groupe de travail s'est réuni le 3 novembre sur l'un des aspects clés du protocole PPCR : un agent doit pouvoir exercer sur deux grades au moins durant une carrière complète. Cet élément du protocole justifie en partie la signature de l'UNSA Fonction publique.**

**L'UNSA fait donc de cette problématique d'avancement sur 2 grades une question de principe et restera très vigilante à sa mise en place effective pour tous.**

Il s'agissait de la deuxième réunion sur ce sujet avec la présentation de données chiffrées sur les départs en retraite d'agents de la FPT et de la FPH, permettant d'avoir une photographie sur leur carrière. La première, fin mai, avait permis d'étudier des données pour les agents de l'État.

L'étude de tous ces éléments montre qu'un grand nombre d'agents, en particulier ceux qui exercent dans les collectivités territoriales, ne peuvent pas accéder au grade supérieur malgré les possibilités offertes par les concours internes, les examens professionnels et les dispositifs de promotion fondés sur l'évaluation professionnelle.

A ce stade, la DGAFP n'apporte pas de solutions qui permettront de résoudre de façon satisfaisante cette problématique essentielle pour les agents, qui doit être la contrepartie principale d'un avancement d'échelon à rythme unique, prévu dans le cadre du protocole PPCR.

Les constats, pour l'UNSA, sont sans appel : les dispositions actuelles ne permettent pas à tous les agents d'exercer sur deux grades s'ils effectuent une carrière complète. Il faut donc, pour appliquer le protocole PPCR, prévoir un ou plusieurs dispositifs ou aménagements nouveaux. C'est tout l'enjeu des prochaines discussions.